



Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Renouvellement de licence et modification du cahier des charges du service radiophonique MFM édité par la Société MFM Radio TV S.A

---

[A](#) [1] [+A](#) [1]

## **Renouvellement de licence et modification du cahier des charges du service radiophonique MFM édité par la Société MFM Radio TV S.A**

05 avr 2022

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a reçu, en date du 16 juin 2021 de la part de la Société MFM RADIO TV S.A, une demande de modification de son cahier des charges encadrant le service radiophonique MFM. Elle a instruit cette demande conformément aux dispositions des articles 3.4 et 4.1 de la loi n°11-15 portant réorganisation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

Au vu des éléments du dossier d’instruction de la demande de modification du cahier des charges préparé par la Direction Générale de la Communication Audiovisuelle, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a décidé, lors de sa réunion en date du 05 Avril 2022, de renouveler la licence d’exploitation du service radiophonique MFM à la société MFM Radio TV S.A.

Ce rapport est établi et publié en application des dispositions de l’article 38 de la loi N° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, telle que modifiée et complétée.

---

### **Liens**

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>